

VACANCES D'ÉTÉ 2020
(Du 6 Juillet au 14 Août)

PROJET PEDAGOGIQUE CENTRE DE LOISIRS PIROUETTE CACAHOUETE



Service enfance jeunesse

Centre Intercommunal d'Action
Sociale Haute Maurienne Vanoise

Maison Cantonale, 9 place Sommeiller,
73500 MODANE

Antenne de Lanslebourg : 6 rue Napoléon
73480 VAL CENIS LANSLEBOURG

Tél : 06 20 38 33 27.

Site web:

<http://www.cchautemaurienne.com/education-enfance-jeunesse>



SOMMAIRE

1. DESCRIPTIF DU CENTRE
2. PROJET EDUCATIF
3. L'EQUIPE
 - a. DIRECTION
 - b. L'EQUIPE D'ENCADREMENT
 - c. LES STAGIAIRES
4. LA VIE QUOTIDIENNE
 - a. LES LOCAUX
 - b. LES ACTIVITES
 - c. LES TRANSPORTS
 - d. JOURNEE TYPE
 - e. LE REPAS
 - f. L'INFIRMERIE
 - g. LES REGLES DE VIE
5. LES ENFANTS
6. LE LIENS AVEC LES PARENTS
7. LES SEJOURS
8. BUDGET
9. LES TARIFS
10. LES PARTENAIRES
11. CONCLUSION

1. DESCRIPTION DU CENTRE

Notre centre de loisirs « Pirouette Cacahouète » fait partie du Centre d'Action Intercommunal d'Action Sociale de Haute Maurienne Vanoise. Pendant l'été, il rassemble tous les enfants vivants sur les communes de Bonneval sur Arc jusqu'à Val-Cenis Bramans, Aussois, Avrieux, Villarodin-Bourget.

Etant donné de la situation sanitaire actuelle, l'accueil des enfants se fera sur deux sites différents. Les enfants vivant de Lanslebourg à Bonneval sur Arc seront accueillis à Lanslebourg et les enfants vivant de Bramans à Termignon seront accueillis à Sollières.

Pour répondre aux normes sanitaires actuelles, les enfants seront divisés en 3 groupes de 8 : 2 groupes de 3-6 ans et 1 groupe de 7-11 ans. Si le planning d'activité le permet, les deux groupes de 3-6 ans pourront fusionner.

L'accueil de l'ensemble des enfants du territoire est une action éducative favorisant des notions fondamentales telles que l'ouverture culturelle, le respect de l'autre, l'acceptation des différences, la relation d'entraide...

2. PROJET EDUCATIF

Les accueils de loisirs du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Haute Maurienne Vanoise ont pour objectif principal « de proposer des activités de loisirs, sportives, culturelles, éducatives et de service. »

L'équipe d'animation aura pour ligne de conduite de mettre sa capacité d'écoute et sa disponibilité au service des jeunes, de respecter avec vigilance leur sécurité physique, affective et morale.

Le projet éducatif du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Haute Maurienne Vanoise approuvé par les élus en septembre 2019 vise à contribuer au développement du loisir « Jeune » et accompagner le passage de l'enfance à l'âge adulte en travaillant sur la notion de « parcours éducatif ».

✓ **Développer la formation d'écocitoyens, autonomes, responsables et solidaires**

Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs loisirs.

Impliquer les enfants dans le dynamisme et la vie locale.

Permettre aux enfants de s'impliquer dans le développement durable

✓ **Encourager la réussite scolaire et l'insertion sociale**

Encourager le développement du réseau (école, famille, SIJ).

Permettre aux enfants de prendre conscience de leurs potentiels et de les développer.

Favoriser le vivre ensemble : Encourager la mixité sociale, les relations avec les parents/ la famille et le lien intergénérationnel

✓ **Favoriser la découverte, les apprentissages et l'épanouissement personnel**

Développer et maintenir l'offre de loisir (ALSH).

Permettre aux enfants l'accès et l'appropriation des lieux de savoirs et de culture.

✓ **Garantir les meilleures conditions de santé psychique et physique**

Prévenir les conduites à risques

Développer/ favoriser l'estime de soi

3. L'EQUIPE

a. DIRECTION

L'équipe d'animation du centre de loisirs « Pirouette Cacahouète » est constituée de plusieurs directrices et de plusieurs animateurs avec des statuts différents : Titulaires permanents, saisonniers et des stagiaires. Chaque animateur a des spécialités différentes qui permettent un bon fonctionnement du centre.

- ❖ *Marie THOLLET, Directrice depuis 2016, Titulaire. Diplômes: Brevet d'état d'Accompagnatrice en Montagne, BAFA, PS1, Permis B : Directrice du 6 au 17 juillet.*
- ❖ *Caroline GROS, Directrice adjointe, Titulaire Diplômes : CAP Petit Enfance, BAFA, PS1, Permis B, BAFA (en cours) : Directrice du 20 juillet au 14 août.*
- ❖ *Amandine CESARI Directrice Juillet – Août, Titulaire Diplômes : CAP Petit Enfance, BAFA, PS1, Secouriste du travail, Permis B, BAFA (en cours)*

La direction a pour missions :

- * **Être responsable du bon fonctionnement de l'accueil.**
- * **Organiser les plannings des animateurs.**
- * **Encadrer l'équipe d'animation.**
- * **Gérer la sécurité physique et affective des publics accueillis.**
- * **Assurer le suivi du fonctionnement des accueils.**
- * **Organiser la gestion du matériel pédagogique et technique nécessaire.**
- * **Pilotage et mise en place du projet pédagogique et éducatif et veiller à l'application.**
- * **Veille à la bonne application des règles sanitaires.**

L'équipe d'animation :

- ❖ *DAMEVIN Babeth, Animatrice permanente* Diplômes : BAFA, PSC1, Permis B
- ❖ *GOURIOU Meggie, Animatrice permanente* Diplômes : BAFA, PSC1, Permis B, Secouriste du travail
- ❖ *CHENAUD Chantal, Animatrice permanente* Diplômes : CAP petite Enfance, Permis B, PSC1
- ❖ *BLANC Myriam, Animatrice saisonnière* Diplômes : Brevet d'Etat ski alpin, PSC1, Permis B
- ❖ *VALLOIRE Charly, Animateur saisonnier* Diplômes : BAFA, PCS1, Permis B
- ❖ *BURDIN Tiphaine, animatrice saisonnière* Diplômes : BAFA, PSC1, CAP Petite Enfance Permis B

Les animateurs ont pour missions :

- * L'accueil des enfants.**
- * De veiller au bon suivi des enfants.**
- * De veiller au besoin des enfants.**
- * Être à l'écoute du groupe.**
- * Veiller à la sécurité et aux règles d'hygiène.**
- * Assurer la surveillance des enfants.**
- * Préparer et proposer des animations adaptées à l'âge du public accueilli.**
- * Respecter le projet pédagogique de la structure.**
- * Favoriser le lien avec les parents.**
- * Participer aux réunions d'équipes et à la réalisation du projet pédagogique.**
- * Assurer le transport des enfants.**
- * Respecter le protocole sanitaire en vigueur**

L'agent technique/animateur :

- ❖ *BOISSOU Dorine, animatrice saisonnière*

Les agents techniques/animateurs ont pour mission :

- * L'accueil des enfants.**
- * De veiller aux besoins des enfants.**
- * Être à l'écoute du groupe.**
- * Veiller à la sécurité et aux règles d'hygiène.**
- * Assurer la surveillance des enfants.**
- * Préparer et proposer des animations adaptées à l'âge du public accueilli.**
- * Respecter le projet pédagogique de la structure.**
- * Assurer l'entretien des locaux en prenant en compte le contexte sanitaire actuel**
 - * Assurer la préparation de la salle de restauration du midi**
 - * Assurer la plonge et le nettoyage de la salle de restauration et cuisine**
 - * Respecter le protocole sanitaire en vigueur**
 - * Assurer le temps de sieste pour les plus petits.**

c. LES STAGIAIRES

Si une demande est faite préalablement nous accueillerons des stagiaires BAFA tout au long de l'été. Les stagiaires seront encadrés par l'équipe d'animation, et, en particulier par le directeur qui accompagnera le stagiaire durant son stage. Durant le stage, il sera demandé au stagiaire de conduire une animation qu'il aura préparé en amont à l'aide de son référent. Au terme du stage, le directeur évaluera les capacités d'animation de ce dernier grâce à une grille prévue à cet effet.

Des bilans seront faits tout au long de son stage pour analyser ses qualités, ses difficultés et lui apporter de l'aide si besoin.

Voici l'équipe de stagiaires de l'été 2020 :

Du 13 au 31 juillet :

CHAUVETON Eglantine sur le site de Sollières (2 semaines avec les 7-11 ans / 1 semaine avec les 3-6 ans)

BURDIN Paul sur le site de Lanslebourg (2 semaines avec les 7-11 ans / 1 semaine avec les 3-6 ans).

Du 27 juillet au 14 août :

CAMBERLAIN Jean sur le site de Sollières (3 semaines avec les 7-11 ans).

FILLIOL Timo sur le site de Lanslebourg (3 semaines avec les 7-11 ans).

4. LA VIE QUOTIDIENNE

a. LES LOCAUX

Les enfants du centre de loisirs vont être accueillis sur 2 sites différents :

- SOLLIERES où nous disposerons de la salle de cantine, de la salle d'activité, de la cour de l'école, d'une salle de classe pour la sieste, de la salle sous la mairie.
- LANSLEBOURG où nous disposerons du pôle enfance, de la salle de la mairie, de la cour de l'école, de la salle de sieste de l'école.

b. LES ACTIVITES

L'été est divisé en plusieurs thématiques qui ont été confectionnées par l'équipe d'animation, selon les envies et les facultés de chacun. Chaque semaine, une thématique est visée avec plusieurs activités : manuelles, sportives, culturelles... Deux journées par semaine se dérouleront en dehors du centre et une soirée par semaine sera organisée pour un groupe de 16 enfants.

Un thème général commun a été choisi pour les 2 sites puis chaque animateur effectuera son programme d'animation en fonction des thèmes.

Semaine du 6 au 10 Juillet : Remontez le temps

Semaine du 13 au 17 Juillet : Un vent de liberté

Semaine du 20 au 24 Juillet : Le monde imaginaire

Semaine du 27 au 31 Juillet : Découvre 1001 métiers

Semaine du 3 au 7 Août : A vous de jouer

Semaine du 10 au 14 Août : A vos marques, prêt, partez !

Lors des sorties journée, nous ferons appel à des intervenants ou nous pratiquerons des activités extérieures à notre structure (Acrobranche, via ferrata...).

c. ACCUEIL ET RETOUR DES ENFANTS

Seuls les enfants habitant Bonneval et Bessans pourront bénéficier d'un transport en mini bus, assuré par les animateurs. Dans le contexte actuel, seul 4 enfants pourront être accueillis dans le minibus.

Les autres enfants seront emmenés et récupérés directement au centre (Lanslebourg ou Sollières) par un membre de leur famille.

Rôle de l'animateur

Un animateur s'occupera exclusivement de l'accueil des parents (il sera désigné pour la semaine).

A l'arrivée de l'enfant : Il veillera à ce que l'enfant vienne avec les affaires nécessaires pour la journée (repas, chaussures fermées...), il demandera au parent s'il y a des éléments particulier concernant l'enfant (sieste...). Il notera l'heure d'arrivée de l'enfant.

Au départ de l'enfant : il veillera à ce que l'enfant reparte avec l'ensemble de ses affaires, il fera un retour au parent sur la journée de l'enfant (tableau veleda). Il notera l'heure de départ de l'enfant.

Si ce n'est pas le parent qui vient récupérer l'enfant, l'animateur demandera la décharge de responsabilité écrite par le parent + carte d'identité de la personne.

Pour Lanslebourg :

- Accueil des 3-6 ans au pôle enfance : les parents devront entrer un par un au sein de l'accueil.
- Accueil des 7-11 à la salle sous la mairie : les parents devront entrer un par un au sein de l'accueil.

Pour Sollières :

- Accueil des 3-6 ans à la salle de restauration (entrée côté parking) : les parents devront entrer un par un au sein de l'accueil.
- Accueil des 7-11 à la salle de la mairie : les parents devront entrer un par un au sein de l'accueil.

Pour les enfants prenant le transport : si un incident ou un fait particulier s'est produit, un papier explicatif sera mis dans le sac de l'enfant.

Lorsque le parent nous laisse ou récupère son enfant il doit :

- Accompagner et reprendre l'enfant dans la zone d'accueil.
- Signaler à l'animateur le départ de l'enfant.
- Signaler aux animateurs présents toute problématique concernant l'enfant qui pourrait avoir une incidence sur la vie au sein de l'accueil de loisirs.
- Fournir obligatoirement un justificatif si l'enfant est amené à quitter exceptionnellement la structure durant la journée en dehors des horaires habituels de départ ou d'arrivée.

- Etablir une décharge de responsabilité (mot manuscrit daté signé ou sms) dans le cas où une tierce personne non renseignée sur la fiche d'inscription venait récupérer l'enfant pour un départ de l'accueil ou de l'arrêt suite au transport. Celle-ci devra se présenter avec sa carte d'identité.

d. JOURNEE TYPE

8h30-9h15 : Transport (enfants de Bessans et Bonneval sur Arc) /Arrivée

9h15 : Accueil : présentation de la journée

09h30-11h45 : Activité

12h-13h30 : Temps de repas

13h30-14h00 : Temps Calme / Accueil de l'après-midi

13h30 : Départ à la sieste (suivant l'âge et la demande)

14h00- 16h30 : Activité

16h30- 17h00 : Goûter

17h00-18h00 : Départ échelonné des enfants : Transport (enfants de Bessans et Bonneval sur Arc) / Parents ou départ seul si autorisation

Attention, ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des activités et de la fatigue éventuelle de chacun.

e. LE REPAS (voir protocole sanitaire)

f. L'INFIRMERIE

Chaque animateur aura une trousse de secours fournie par notre organisme.

A chaque soin, il notera les informations suivantes sur la fiche de soin :

- Nom, prénom de l'enfant
- L'âge

- Date
- Le type de blessure
- Soins apportés
- Le nom de l'animateur qui a pris en charge le soin

Cela permettra une trace écrite des soins effectués.

Attention, aucun médicament ne pourra être délivré sans une ordonnance et une autorisation des parents. Les médicaments devront être fournis dans leur emballage d'origine marqué au nom de l'enfant.

g. LES REGLES DE VIE

5. LES ENFANTS

Chaque enfant doit pouvoir dire, exprimer ce qu'il ressent, ce qu'il aime et ce qu'il vit. Nous devons écouter les enfants, tenir compte de leurs remarques, mais aussi, leur apprendre à s'écouter, à demander la parole, à faire partie d'un groupe et respecter les consignes.

Il n'existe pas deux enfants identiques comme il n'existe pas deux animateurs semblables ; il faudra donc toujours s'adapter pour créer des relations multiples.

6. BUDGET

Au-delà des dépenses prévues en investissement ou dans le cadre du fonctionnement courant de base (salaires, restaurations, minibus, travaux d'entretien...) l'accueil de loisirs dispose d'un budget pédagogique de fonctionnement qui permet le financement des sorties, des intervenants, des goûters, et du petit matériel.

7. LES TARIFS

Les tarifs sont délibérés par le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise. La contribution des familles est inférieure au coût réel de fonctionnement, qui comprend les frais engagés pour l'encadrement des enfants et leurs activités, la fourniture des repas et les frais de gestion administrative et technique. La différence entre le prix demandé et le coût réel est pris en charge par la CCHMV.

	½ Journée	Temps du midi	Journée	Forfait engagement semaine	Repas commandé (Val Cenis)
Moins de 400€	3€	1.25€	6.50€	-20%	3.60€
De 400 à 599€	4€	1.60€	8€		
De 600 à 799€	5€	2.15€	12€		
De 800 à 999€	6€	2.50€	14€		
De 1000 à 1199€	6.5€	2.65€	15€		
De 1200 à 1599€	7€	3€	16€		
De 1600 à 1999€	8.5€	3.55€	19€		

- 15% sur le plein tarif à partir de l'inscription du 2ème enfant et suivant d'une famille sur le même accueil.
- Application du tarif QF8 majoré de 25% pour les enfants hors du territoire de la CCHMV.

8. LES PARTENAIRES

TERRITOIRE	INSTITUTIONS	PRESTATAIRES	FAMILLE	ORGANISATEUR
- Communauté de Commune Haute Maurienne Vanoise - Mairie - CAF	- DDCSPP - Mairie - MSA - CAF	- Prestataire extérieure - Estibus - Taxis - Hôpital pour les repas	- Echange avec les familles	- Communauté de Commune Haute Maurienne Vanoise - CIAS - Gestionnaire

9. CONCLUSION

Pour les enfants : le dernier jour de chaque semaine les enfants seront questionnés par les animateurs sous forme de jeu, pour savoir si le thème, la semaine leur a plu, s'ils ont découvert des nouvelles choses et si l'entente du groupe était agréable...
Lors de leur réunion, les animateurs prendront en compte les appréciations des enfants.

Des animateurs : Pendant l'été les animateurs auront des temps pour discuter du bon déroulement de la semaine.

Un point sera effectué à la fin de l'été afin que les animateurs expriment leurs ressentis afin de trouver des solutions pour améliorer les prochaines vacances.